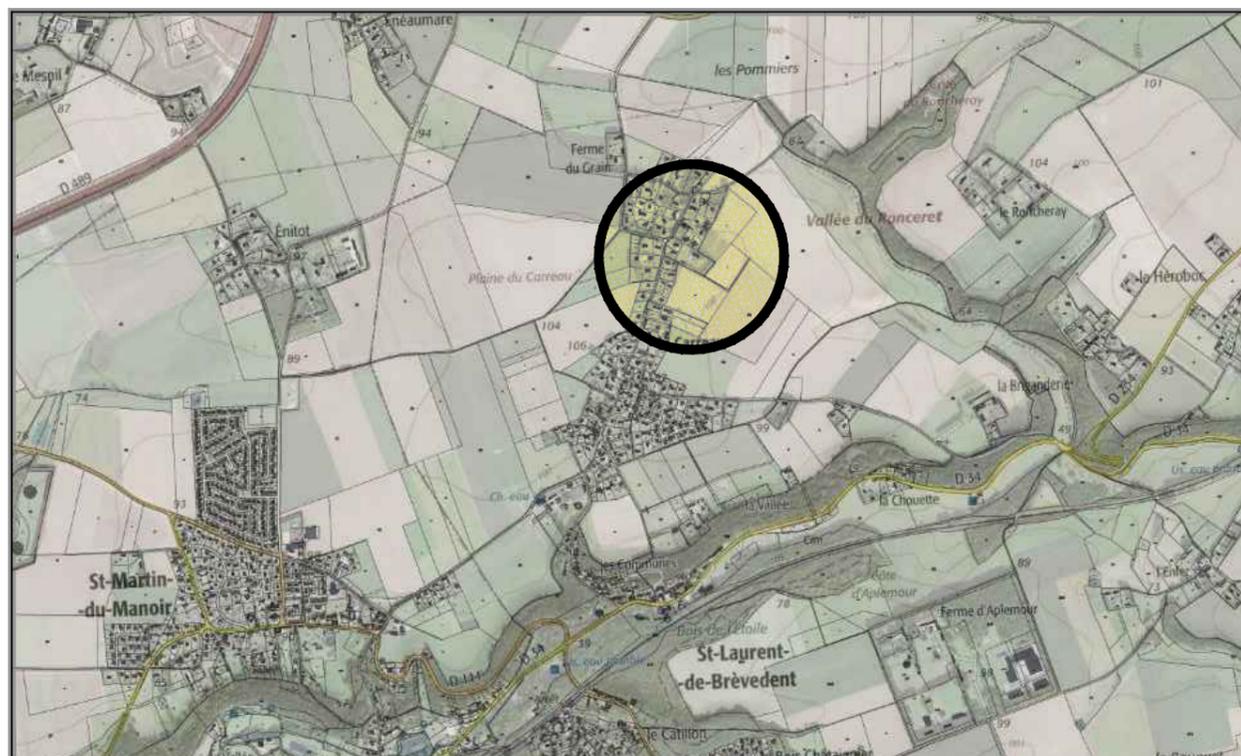


## PLAN DE SITUATION



Echelle : 1 / 25 000

## VUE AERIENNE



Echelle : 1 / 2 000

Commune de SAINT LAURENT DE BREVEDENT  
 Lieudit "Hameau du Carreau"  
 Chemin de la Bredouille - Allée des fresnes  
 Parcelles Cadastrees Section A n°610 et A n°613

Permis d'aménager n° 076 596 19 C0002  
**PLAN DE VENTE PROVISOIRE**

Lot n°4

Terrain cadastré Section A n°822



**ALTEAME**  
 509, Contre-Allée  
 Route de Neufchâtel  
 76230 Isneauville  
[contact@alteame.fr](mailto:contact@alteame.fr)



**Cabinet Sébastien Grenet Associé**  
 Société de Géomètres Experts

Siège social :  
 Saint-Romain-de-Colbosc (76430)  
 Sébastien Grenet  
 Allée de Seine  
 Tél. 02 35 20 53 85  
[contact-saintromain@ahmes-geometre.fr](mailto:contact-saintromain@ahmes-geometre.fr)

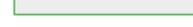
Bureau secondaire :  
 Le Havre (76600)  
 Louis Lenhardt  
 15 rue Jules Siegfried  
 Tél. 02 35 42 11 53  
[contact-lehavre@ahmes-geometre.fr](mailto:contact-lehavre@ahmes-geometre.fr)

Permanence :  
 Goderville (76110)  
 Mardi 8h à 12h - 13h30 à 17h  
 Sébastien Grenet  
 29 place Godard des Vaux  
 Tél. 02 77 24 00 24  
[contact-goderville@ahmes-geometre.fr](mailto:contact-goderville@ahmes-geometre.fr)

PHASE	DATE D'INTERVENTION	ECHELLE	ETABLI PAR	REFERENCE
PC	21 Mai 2019	1/250 <sup>ème</sup>	M.JAFFREZIC	19S082PC

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
09/01/2020	A	Etablissement du document
21/09/2020	B	Ajout de la nouvelle numérotation cadastrale.

Legende :

-  Réseau Telecom
-  Réseau AEP
-  Réseau électricité BT
-  Extension de réseaux à prévoir d'après les plans des DT
-  Réseau eaux usées
-  Regard TELECOM individuel
-  Compteur d'eau potable individuel
-  Coffret électrique individuel
-  Regard EU individuel
-  Voirie en Structure Drainante
-  Noue à aménager
-  Limites parcellaires
-  Haie bocagère obligatoire
-  Position des entrées charretières indicatives
-  Position des entrées charretières fixes

Cotes altimétriques

36.07 Cotes périmétriques

 Zone constructible modulable suivant l'ensemble des directives ci-dessous :

Les constructions doivent respectées un recul de 10 m par rapport à l'alignement des arbres classés et un recul de 5m par rapport aux limites séparatives.

 Axe de faitage principal conseillé

 Zones interdisant l'ouverture d'une entrée charretière

NOTA : Les surfaces indiquées sur ce plan sont susceptibles de modification et ne seront définitives qu'après obtention de la numérotation cadastrale et accord des propriétaires voisins.

TABLEAU DES SURFACES			
N° du lot	Surface (m <sup>2</sup> )	Emprise au sol existante (m <sup>2</sup> )	Emprise au sol maximale créé (m <sup>2</sup> )
1	1 544	0	245
2	1 014	0	245
3	1 139	0	245
4	1 363	0	245
5	1 432	0	245
6	1 379	232	0
7	436	0	0
8	177	0	0
9	159	0	0
10	7	0	0
Totaux	8 650	232	1 225

NOTA : Les altimétries indiquées sur ce plan sont issues du plan topographique d'origine, celle-ci sont susceptible d'être modifiées suivant l'avancement des travaux. La position des affleurement sont susceptibles d'être modifiée également.

NOTA : -Planimétrie : système rattaché à la projection CC50.  
-Altimétrie : rattachée au N.G.F. (système I.G.N. 69).

